

Salaires minimum BRUTS au 1er JANVIER 2012

Valeur du point : 0,0775€ la valeur du point ne s'applique que pour le calcul des salaires à partir du coefficient 121

Rappel : les salaires ci-dessous ne sont que des minima pour chaque coefficient, au-delà de ces minima, les montants sont libres.

CATEGORIE 1

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL
AGENT D'ENTRETIEN	Coefficient 100	9,22*	1 398,40
AGENT/HOTESSE D'ACCUEIL	Coefficient 103	9,22*	1 398,40
SOIGNEUR	Coefficient 103	9,22*	1 398,40
CAVALIER/SOIGNEUR	Coefficient 106	9,22*	1 398,40
ANIMATEUR/SOIGNEUR	Coefficient 109	9,22*	1 398,40

CATEGORIE 2

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL
SECRETAIRE	Coefficient 111	9,22*	1 398,40
GUIDE EQUESTRE	Coefficient 118	9,22*	1 398,40
SOIGNEUR RESPONSABLE d'ECURIE	Coefficient 121	9,38	1 422,66
ENSEIGNANT/ANIMATEUR	Coefficient 130	10,08	1 528,83

CATEGORIE 3

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL
SECRETAIRE-COMPTABLE	Coefficient 150	11,63	1 763,92
ENSEIGNANT	Coefficient 150	11,63	1 763,92

CATEGORIE 4

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL
ENSEIGNANT RESPONSABLE-PEDAGOGIQUE	Coefficient 167	12,94	1 962,61 2 225,68 ⁽¹⁾

CATEGORIE 5

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL
DIRECTEUR	Coefficient 193	14,96	2 872,32

(1) Pour les salariés ayant signé une délégation de pouvoirs.

* Pour les coefficients 100 à 118, la valeur du SMIC se substitue au salaire conventionnel

Avantages en Nature

Valeur journalière de la nourriture :

- un repas : 9,22 €
- un petit déjeuner : 4,61 €
- la journée : 23,05 €

Pension d'un équidé (voir convention collective art. 22) :

Montant fixé d'un commun accord entre l'employeur et le salarié

- ou 50 % du prix TTC de la pension de base proposé par l'établissement aux propriétaires d'équidés

Valeur mensuelle du logement (article 21) :

Montant fixé d'un commun accord entre l'employeur et le salarié

Ou Logement individuel :

- pièce d'au moins 9m² meublée, éclairée, chauffée (5H) : 46,10 €

Ou Logement familial :

- logement nu, par pièce de 9m² (3H) : 27,66 €
- majoration pour dépendance couverte de 12m² (2H) : 18,44 €
- majoration pour jardin de 250m² (2H) : 18,44 €